

Dossier du BHI No. S1/1100

LETTRE CIRCULAIRE 33/2000

2 août 2000

**COMMUNICATION DU PLAN STRATEGIQUE DE L'OHI ET DU PROGRAMME DE
TRAVAIL INTERSESSION
(Avril 2000)**

Monsieur,

La 2^e CHIE de mars 2000 a approuvé, sous réserve de quelques modifications, les projets de plan stratégique et de programme de travail intersession qui lui avaient été présentés.

Ces modifications ont maintenant été incorporées et les documents approuvés sont joints à cette lettre circulaire.

Nous vous prions d'excuser le retard apporté à la préparation de ces documents révisés.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

Pour le Comité de direction,



Commodore John LEECH
Directeur

P.J. : Plan stratégique de l'OHI
Programme de travail de l'OHI

ORGANISATION HYDROGRAPHIQUE INTERNATIONALE

PLAN STRATEGIQUE

avril 2000

Note: Ce document a été approuvé par les Etats membres de l'OHI en mars 2000.

ORGANISATION HYDROGRAPHIQUE INTERNATIONALE

PLAN STRATEGIQUE

Contexte

L'Organisation hydrographique internationale est une organisation intergouvernementale dont les membres sont les gouvernements d'Etats maritimes. Créée en 1921, l'Organisation constitue un forum en vue de l'amélioration des services relatifs à la navigation maritime grâce à la discussion et à la résolution, au niveau international, des questions touchant à l'hydrographie. Elle aide les gouvernements membres à assurer ces services au meilleur coût par le biais de leurs Services hydrographiques nationaux. L'OHI est régie par une convention internationale ratifiée par 67 Etats membres (1999).

Définition

L'hydrographie se définit comme suit :

"Branche des sciences appliquées traitant du mesurage et de la description des éléments physiques de la partie navigable de la surface terrestre et des zones côtières adjacentes, avec référence particulière à leur utilisation pour la navigation".

Les services hydrographiques qu'assurent les Etats membres de l'OHI sont caractérisés par deux aspects principaux : l'acquisition d'informations et la fourniture de services d'information. Ceux-ci servent deux principaux groupes d'utilisateurs : les navigateurs et les utilisateurs de Systèmes d'informations géographiques (SIG).

Analyse raisonnée

Les Services hydrographiques nationaux assurent des services visant à contribuer à une navigation maritime efficace et sans risques et fournissent des données hydrographiques essentielles à l'utilisation durable du milieu marin. Le service principal est constitué par la fourniture d'informations nautiques, y compris les cartes marines, les avis aux navigateurs, les instructions nautiques, les données destinées aux systèmes de navigation intégrés et divers autres produits et services.

La fourniture de cartes précises et à jour présente de significatifs avantages économiques et commerciaux et facilite le commerce ainsi que les autres activités maritimes. Elle contribue également à prévenir les accidents susceptibles d'entraîner des pertes en vie humaine et en biens ainsi que la pollution du milieu marin.

La navigation tout comme l'administration et les sciences maritimes étant des activités internationales, il est nécessaire de pouvoir coordonner les travaux des agences nationales et normaliser les services ainsi que les produits en vue d'assurer partout dans le monde un service efficace. C'est là l'analyse raisonnée de l'OHI.

Mission

L'OHI a pour mission d'assurer la fourniture opportune et adéquate d'informations hydrographiques aux fins de la navigation maritime partout dans le monde ainsi qu'à d'autres fins en coordonnant les

Objectifs

Les objectifs de l'OHI sont précisés dans l'article II de la Convention. L'Organisation a pour but d'assurer:

- a) La coordination des activités des Services hydrographiques nationaux.
- b) La plus grande uniformité possible dans les cartes et les documents nautiques.
- c) L'adoption de méthodes sûres et efficaces pour l'exécution et l'exploitation des levés hydrographiques.
- d) Le progrès des sciences relatives à l'hydrographie et des techniques utilisées pour les levés océanographiques. [voir note]

Note: Le texte du point [d] ci-dessus englobe de nombreuses applications contemporaines scientifiques et concernant les SIG dans la zone côtière ainsi que dans les eaux offshore.

Bénéficiaires

Le principal bénéficiaire des travaux de l'OHI est le navigateur, qui est ainsi assuré d'un service cohérent, normalisé et bien coordonné pour une navigation sûre et rentable.

Les gouvernements des Etats membres eux-mêmes tirent profit de leur participation à l'OHI étant donné qu'un service maritime efficace partout dans le monde, améliore la sécurité de la navigation et réduit les risques d'accidents ainsi que de dommages causés à l'environnement. En outre, la mise au point de normes, de procédures et de produits réalisée en coopération évite toute inutile duplication des efforts nationaux. L'OHI fournit également aux Etats membres assistance et conseils techniques afin de les aider à améliorer les services proposés par leurs Services hydrographiques nationaux.

Les Etats membres bénéficient, en outre, des travaux de l'OHI en matière de développement de l'application des données hydrographiques à d'autres tâches nationales. Il existe une demande croissante en données hydrographiques à des fins autres que la navigation, en particulier pour la pêche, l'industrie offshore, la protection des côtes, la construction de ports, et la recherche scientifique marine. Les applications regroupent les décisions sur les limites maritimes nationales, la gestion des zones côtières, la modélisation des zones marines, l'étude des habitats, l'évaluation de l'état du milieu marin, et l'exercice des droits nationaux dans les zones maritimes.

Les avantages retirés des travaux hydrographiques sont reconnus par diverses conventions internationales, notamment dans la Convention sur la sauvegarde de la vie humaine en mer [CONVENTION SOLAS], la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer [UNCLOS], et la Convention des Nations Unies sur l'environnement et le développement [CNUED].

Questions stratégiques

Les principales questions stratégiques que doivent actuellement affronter l'OHI et les Services hydrographiques des Etats membres sont les suivantes :

Le passage à l'ère du numérique

- Réussir le passage à la fourniture de services numériques incluant la production, la distribution et la mise à jour.

La réalisation d'une couverture globale adéquate en matière de données hydrographiques

- S'assurer que des données hydrographiques de bonne qualité sont disponibles partout où elles sont requises dans le monde.

La réponse à l'environnement extérieur

- Fournir en temps voulu la réponse appropriée aux développements intervenus dans les politiques gouvernementales, la technologie, la distribution, etc.

L'obtention d'un financement adéquat

- S'assurer que des fonds suffisants sont disponibles en vue de la fourniture des services requis.

Le renforcement des capacités

- mettre en place des organisations nationales efficaces, avec les effectifs en personnel et l'équipement appropriés [tout particulièrement en ce qui concerne les pays en développement].

La fourniture de services autres que ceux concernant la navigation

- S'assurer que les données hydrographiques nationales sont disponibles pour les applications SIG afin de répondre aux besoins des scientifiques, des administrateurs ainsi que des autres organismes concernés par les questions maritimes, et que l'on puisse pleinement et aisément accéder à ces données.

Buts de l'OHI

Les buts de l'OHI traduisent les objectifs de l'Organisation ainsi que la nécessité d'aborder les questions stratégiques qui se posent aux membres. Les buts actuels sont les suivants :

1. Aider les Etats membres à s'acquitter de leurs rôles présents et prévoir les demandes futures de la manière la plus efficace possible, particulièrement comme suit :
 - En servant de forum et de point focal pour toutes les questions concernant les meilleures pratiques en matière d'hydrographie et de gestion.
 - En favorisant les échanges et la coopération entre SH.
 - En encourageant de nouveaux développements pour les Services hydrographiques.
 - En élaborant et en diffusant des normes minimums.
 - En encourageant la coopération régionale.
2. Assurer une couverture globale de services hydrographiques efficaces :
 - En évaluant l'adéquation de la couverture actuelle, en accordant la priorité aux zones critiques et en encourageant les travaux visant à améliorer la situation,
 - En encourageant la création de nouveaux SH, ainsi que l'accroissement des capacités de tous les SH,
 - En augmentant le nombre d'Etats membres de l'OHI.
3. Faire prendre conscience, à l'échelle globale, de l'importance de l'hydrographie :
 - En s'assurant que les rôles et les responsabilités des SH nationaux sont correctement perçus.
 - En faisant connaître les avantages découlant des travaux réalisés par les SH nationaux.
 - En soutenant les initiatives de financement, en particulier pour les pays en développement.
4. Maintenir une organisation interne efficace et active via le développement et la gestion appropriés de l'Organisation.

Programmes

Pour atteindre les buts actuels, l'OHI dispose de cinq programmes principaux :

1. Coopération entre les Etats membres et avec les Organisations internationales

Ce programme répond aux prescriptions des buts 1 et 2 via des activités coordonnées au niveau régional ou mondial avec :

- La création et la gestion des commissions hydrographiques régionales, ainsi que des autres organes subsidiaires pertinents de l'OHI.
- La représentation des intérêts de l'OHI auprès des organisations internationales pertinentes.
- L'intensification de la coopération entre les Services hydrographiques des Etats membres.
- La coopération entre l'OHI et les Etats non membres.
- L'encouragement de toutes les nations maritimes à adhérer à l'OHI

2. Renforcement des capacités

Ce programme concerne principalement les prescriptions des buts No. 1, 2 et 3, soit via le développement de capacités hydrographiques dans les pays où cela est nécessaire, soit via l'assistance dans certains domaines spécifiques dans le cas de nations possédant déjà une capacité hydrographique bien établie, avec :

- Des évaluations à titre consultatif pour l'identification des besoins et des insuffisances.
- La promotion et la coordination de la coopération technique ainsi que de la formation assurée par les nations développées.
- La promotion et la coordination du financement ainsi que des autres types d'assistance assurés par les agences internationales dispensatrices d'aide.
- La prise de conscience politique des besoins en matière de services hydrographiques et d'avantages en découlant.
- L'incitation à créer de nouveaux Services hydrographiques.

3. Coordination et soutien en matière de techniques et de normes

Ce programme répond aux prescriptions des buts No. 1 et 2 par le biais des activités suivantes :

- Servir de forum et de point focal pour l'échange d'informations sur toutes les questions touchant aux technologies actuelles et émergentes ainsi qu'aux techniques opérationnelles pertinentes et à leur application à l'hydrographie;
- Encourager les nouveaux développements en vue de la fourniture de services hydrographiques, tout particulièrement en matière de services numériques;
- Elaborer des normes appropriées, via les organes techniques subsidiaires;
- Diffuser toute information se rapportant à ce qui précède dans les langues de travail de l'Organisation.

Ces activités sont généralement classées en sept spécialités : services d'informations hydrographiques et cartographie, levés hydrographiques, navigation, formation, applications et services SIG, gestion des publications, et services de traduction.

4. Relations publiques et soutien apporté à la gestion générale

Ce programme répond aux prescriptions des buts Nos. 1, 2 et 3 via :

- La sensibilisation à l'importance de l'hydrographie tout en s'assurant que les besoins et les responsabilités des Services hydrographiques sont correctement perçus (relations publiques) ;

- L'assurance de la disponibilité d'informations concernant les activités de l'Organisation et ses membres ;
- L'échange d'informations sur l' "évaluation des performances" concernant les méthodes et ressources utilisées pour la réalisation des objectifs, afin d'aider les Etats membres à obtenir les meilleurs résultats possibles [voir note] ;
- L'échange d'informations sur les développements pertinents intervenus dans le secteur non gouvernemental ;
- L'échange d'information sur le développement et les applications des services hydrographiques à l'appui de la science, de la gestion des zones côtières, etc., éventuellement dans le cadre d'une infrastructure nationale de données spatiales.

Note : L'évaluation des performances est définie comme un processus continu et systématique d'évaluation des produits, des services et des procédures de travail d'organisations faisant autorité en matière d'amélioration organisationnelle.

5. Questions propres à l'Organisation

Ce programme concerne les prescriptions du but No. 4, et couvre les services internes de l'OHI, classés sous 5 rubriques principales :

- Développement interne de l'Organisation, dont la planification stratégique, les modifications structurelles, la révision de la Convention, etc.
- Administration du Bureau H.I., dont la gestion financière, la gestion du personnel, les services d'entretien des locaux, les services de secrétariat, les services d'impression, la technologie de l'information, les déplacements, etc.
- Conférences H.I. et autres réunions ; Relations avec le gouvernement hôte; Gestion des adhésions à l'OHI.

L'on trouvera davantage d'informations sur ces cinq programmes dans le document intitulé "Programme de travail de l'OHI, 2000 – 2004 ".

Annexe : Diagramme schématique.

PLAN STRATEGIQUE DE L'OHI – DIAGRAMME SCHEMATIQUE

Objectifs de l'OHI				
a. Coordonner les travaux des SH nationaux			c. Méthodes de levés efficaces	
	⇓		d. Développement des sciences	
b. Uniformité des cartes				
Questions stratégiques				
1. Passage à l'ère du numérique			4. Financement adéquat	
2. Couverture globale en données			5. Renforcement des capacités	
3. Gestion de l'environnement externe			6. Services autres que ceux relatifs à la navigation	
	⇓			
Buts				
	1 Aider les Etats membres ⇓	2 Couverture globale ⇓	3 Relations Publiques ⇓	4 Organisation efficace ⇓
Activités				
	1.1 Servir de point focal 1.2 Favoriser l'échange et la coopération 1.3 Encourager les nouveaux développements 1.4 Elaborer et diffuser des normes 1.5 S'informer sur le secteur privé, le monde universitaire et les associations	2.1 Evaluer l'adéquation de la couverture actuelle 2.2 Développer les SH 2.3 Encourager l'adhésion à l'OHI	3.1 Sensibiliser à l'importance de l'hydrographie 3.2 Expliquer les besoins et les responsabilités des SH 3.3 Faire connaître la nécessité des travaux de l'OHI et les bénéfices pouvant en être retirés 3.4. Assurer un soutien en vue des financements	
Structures / Compétences				
Etats membres	X	X	X	
SH	X	X	X	
CHR	X	X	X	
CHI	X	X		X
BHI	X	X	X	X
Autres organes de l'OHI	X	X	X	X
Programmes				
1. Coopération Internationale	X	X	-	-
2. Renforcement des capacités	-	X	-	-
3. Techniques et normes	X	-	-	-
4. R.P. et gestion	X	-	X	-
5. Questions internes	-	-	-	X

ORGANISATION HYDROGRAPHIQUE INTERNATIONALE

PROGRAMME DE TRAVAIL DE L'OHI POUR LA PERIODE 2000 – 2004 *

avril 2000

[* Ce plan quinquennal est mis à jour chaque année.]

Note: Ce document a été approuvé par les Etats membres de l'OHI en mars 2000.

PROGRAMME DE TRAVAIL DE L'OHI 2000 - 2004

Programme 1

Coopération entre les Etats membres et avec les Organisations internationales

<p>[HP] = Haute priorité [MP] = Moyenne priorité [FP] = Faible priorité</p>

Elément 1. 1 - Coopération entre les Etats membres

Cet élément a pour objectif la poursuite du développement de services de navigation internationaux comme suit :

Tâches continues

- Tâche 1. 1. 1** Travaux des commissions hydrographiques régionales, en particulier les accords portant sur les programmes de cartes internationales, et l'augmentation du nombre de cartes INT publiées [HP].
- Tâche 1. 1. 2** Encourager la participation des Etats membres aux organes subsidiaires de l'OHI [HP].
- Tâche 1. 1. 3** Encourager une coopération bilatérale reposant sur les accords entre les SHN, qui permettent des échanges équilibrés, que ce soit en terme de produits, de services ou de droits d'auteur [MP].

Tâches prévues pour 2000

- Tâche 1. 1. 4** Etudier la possibilité d'établir des commissions hydrographiques régionales là où il n'en existe pas, en particulier dans les zones NAVAREA VIII, NAVAREA IX, et la région INT C1 [HP].

Elément 1. 2 - Coopération avec les Organisations internationales

Cet élément a pour objectif la poursuite de la collaboration avec d'autres organisations internationales dont l'OMI, la COI, l'AIMS, l'ACI, l'ISO, la FIG et l'OMM en oeuvrant tout particulièrement, par l'intermédiaire :

- Du sous-comité de la sécurité de la navigation de l'OMI, du groupe d'harmonisation OHI/OMI sur les ECDIS, ainsi que de divers autres organes de l'OMI.
- Du programme GEBCO ainsi que des programmes de la COI pour la cartographie océanique.
- Des initiatives conjointes AISM/AIP en ce qui concerne le développement des infrastructures de navigation.

Tâches continues

Tâche 1. 2. 1 Interagir constamment avec d'autres organisations internationales pour la réalisation des objectifs de l'OHI en vue d'apporter une réponse aux questions stratégiques auxquelles est confrontée l'OHI **[HP]**.

Tâches prévues

Tâche 1. 2. 2 Formaliser les relations avec la COI, l'ACI et l'AIMS en signant des protocoles d'accord **[MP]** .

Tâche 1. 2. 3 Appuyer l'inclusion dans le chapitre V de la Convention SOLAS révisé, d'une règle concernant la responsabilité gouvernementale eu égard à la fourniture de services hydrographiques **[HP]**

Élément 1. 3 - Coopération avec les Etats non membres

Tâche 1. 3. 1 Etablir et développer des relations avec des Etats non membres, notamment par le biais des CHR **[HP]**.

Liste des objectifs-clés [KT]

- KT 1.1 Entreprenre la formation d'une CHR pour la zone NAVAREA VIII, en vue d'en organiser la première réunion avant fin 2000.
- KT 1.2 Entreprenre la formation d'une CHR pour la zone NAVAREA IX, en vue d'en organiser la première réunion avant fin 2001.
- KT 1.3 Entreprenre la formation d'une CHR pour la région INT C1, en vue d'en organiser la première réunion avant fin 2000.
- KT 1.4 Faire publier par les coordonnateurs régionaux des cartes INT, des plans de production des cartes INT avant fin 2001.
- KT 1.5 Revoir le protocole d'accord avec la COI avant fin 2000.
- KT 1.6 Mettre en place un protocole d'accord avec l'AIMS avant fin 2000.

Programme 2

Renforcement des capacités

Elément 2.1 - Coopération technique

Tâches continues

- Tâche 2.1.1** Evaluer en continu l'état des levés hydrographiques, de la cartographie marine ainsi que des informations nautiques des nations et des régions où l'hydrographie est en cours de développement et, fournir des directives pour le développement des capacités hydrographiques locales. Ceci implique des visites aux Etats membres et non membres, notamment au Moyen-Orient, en Europe de l'Est, en Amérique centrale ainsi qu'en Afrique, afin d'identifier les besoins, d'encourager le progrès et de discuter des possibilités en matière d'assistance technique et financière ainsi que de formation [HP].
- Tâche 2.1.2** Encourager la fourniture coordonnée d'une assistance technique et financière aux projets de développement hydrographique en établissant d'étroites relations avec les agences nationales et les organisations internationales pertinentes susceptibles d'apporter un financement ou toute autre aide [HP].
- Tâche 2.1.3** Encourager et suivre l'établissement d'accords bilatéraux ou multilatéraux entre les pays ayant des Services hydrographiques ou des organismes de levés hydrographiques bien établis, et ceux souhaitant établir ou élargir leurs capacités hydrographiques [MP].
- Tâche 2.1.4** Coordonner les projets de coopération technique via le groupe de travail du Comité FIG/OHI de Coordination de l'Assistance technique et de la Coopération [CCAT] [MP].
- Tâche 2.1.5** Tenir à jour la base de données de l'OHI relative aux projets d'assistance technique. [MP]
- Tâche 2.1.6** Coopérer avec la division de la coopération technique de l'OMI sur les questions de coopération technique [MP].
- Tâche 2.1.7** Encourager le développement des capacités en vue d'une production d'ENC mondiale. [HP]

Tâches prévues pour 2000

- Tâche 2.1.8** Projet 7 MEDA (avec la CE et l'AMI de Trieste) [HP]
- Tâche 2.1.9** Projet relatif aux services pour la sécurité de la navigation sur le Lac Victoria (avec l'OMI et l'AIMS) [MP]
- Tâche 2.1.10** Conférence sur la coopération régionale en hydrographie, sur les aides à la navigation et la sécurité de la navigation en Afrique occidentale et centrale (avec l'OMI, l'AIMS, l'AIP, etc.) [HP]
- Tâche 2.1.11** Première réunion officielle des CHR pour la partie orientale de la zone NAVAREA IX (avec la ROPME) [MP]

Tâche 2. 1. 12 Coopération technique pour le développement de l'hydrographie et des aides à la navigation en mer Noire (avec la CE et les pays concernés) [MP]

Tâche 2. 1. 13 Groupe d'étude pour le développement des capacités hydrographiques dans la zone des Caraïbes [MP]

Tâche 2. 1. 14 Calendrier des visites de coopération technique dans les pays et organisations ci-après:

Amérique centrale/ du Sud et Caraïbes - Guatemala, Honduras, Panama et République dominicaine. [MP]

Europe -Russie, pays de la Baltique et de la mer Noire [MP]

Asie - Chine, Myanmar, Vietnam, RDP de Corée. [MP]

Organisations - Banque mondiale, PNUD [MP].

Elément 2. 2 - Adhésions

Tâches continues

Tâche 2. 2. 1 Encourager l'adhésion de nouveaux Etats membres, en particulier des Etats ayant envoyé des observateurs à la XV^e Conférence, en se concentrant notamment sur l'Afrique, l'Amérique centrale, l'Europe de l'Est et le Moyen-Orient [HP] .

Tâche 2. 2. 2 Prendre des mesures afin d'éviter la suspension d'Etats membres et de restaurer les droits des Etats membres suspendus [MP].

Elément 2. 3 - Assistance financière

Tâches continues

Tâche 2. 3. 1 Poursuivre les efforts visant à identifier les agences dispensatrices d'aide pouvant être, potentiellement, source de fonds et rechercher de manière active leur assistance, dans le but de faire progresser les prescriptions identifiées sous l'élément 2.1. Cela impliquera des contacts avec diverses organisations internationales et régionales comme les Nations Unies, la Banque mondiale, la Commission européenne, et les Etats membres favorables à ces projets bilatéraux [MP].

Tâche 2. 3. 2

Liste des objectifs-clés [KT]

- KT 2.1 Amener à 70 le nombre des Etats membres avant 2002.
- KT 2.2 Achever avant fin 2000 la base de données du CCAT en y incluant des procédures en matière d'assistance technique.
- KT 2.3 Etablir des contacts avec les agences internationales de financement en 2000.
- KT 2.4 Etablir des CHR pour la zone maritime de la ROPME avant fin 2000.
- KT 2.5 Faire avancer le projet MEDA en 2000.
- KT 2.6 Organiser une Conférence pour l'Afrique occidentale et centrale en 2001.
- KT 2.7 Mener à bien la visite d'un groupe d'étude dans les Caraïbes en 2000.

Note: ainsi que l'a recommandé le SPWG, il est prévu que l'exécution des activités de ce programme s'effectuera avec un rythme d'activités plus soutenu que celui observé au cours des années précédentes.

Programme 3

Soutien apporté aux techniques et aux normes

Les principaux travaux de ce programme seront répartis dans sept catégories : Cartographie et Services d'information hydrographique, Levés hydrographiques, Formation, Données destinées aux applications SIG, Renseignements sur la sécurité maritime, Gestion des publications et Services de traduction.

Elément 3.1 - Cartographie et Services d'information hydrographique

Les tâches principales en la matière sont les suivantes :

Tâches continues

Tâche 3.1.1 Poursuite des travaux effectués en coopération en ce qui concerne le développement des services ECDIS et, en particulier :

3.1.1.1 Amélioration et extension continue des spécifications et des normes par la CHRIS et ses groupes de travail, et liaison avec la CSC ainsi que l'ISO, en insistant sur les éléments suivants:

GT sur les normes techniques, etc. [TSMAD]	}	
Nouvelle édition de la S-57 [Ed 3.1]	}	[HP]
GT sur la mise à jour des ENC	}	

GT sur la tenue à jour des couleurs et des signes conventionnels	}	
GT sur les objets d'information maritime	}	
GT sur la qualité des données	}	
GT sur la standardisation des publications nautiques	}	[MP]
GT sur l'évaluation des technologies	}	
Nouvelle édition de la S-52	}	

3.1.1.2 Soutien et encouragement apportés à la production et à la distribution des ensembles de données ENC par le Comité WEND, le RENC de l'Europe du Nord et toute nouvelle entité, comme, par exemple, le concept SHARED en Asie du Sud-Est et en Australasie, ainsi que les initiatives dans la zone des Caraïbes [HP].

3.1.1.3 Participation aux aspects "réglementation" des ECDIS via le HGE OMI/OHI, notamment pour les questions concernant les ECDIS, les RCDS et les ECS. [HP].

3.1.1.4 Intensification des contacts avec les organisations internationales représentant l'industrie privée (organisations qui la chapeautent) afin de réduire les conflits potentiels et de maximiser la qualité et la disponibilité en matière de produits nautiques numériques adéquats, en les invitant à participer aux forums appropriés de l'OHI. [HP].

3.1.1.5 Participation aux essais ainsi qu'aux aspects relatifs à l'homologation des ECDIS via le TC80 de la CEI [HP].

Tâche 3. 1. 2 Poursuite de la participation à l'élaboration de normes pour la cartographie et l'information géographique en association avec des groupes tels que le DGIWG, l'ACI et l'ISO, afin de s'assurer que les intérêts des membres de l'OHI sont pris en compte dans la formulation des normes. Les travaux des groupes suivants présentent un intérêt particulier :

TC 80 de la CEI [ECDIS] [HP]
Groupe de travail 5 du TC 211 de l'ISO [HP]
Projet TENT-T de l'Union européenne [MP]

Tâche 3. 1. 3 Poursuite du développement du portefeuille de cartes internationales (papier) grâce aux travaux de la Commission de standardisation des cartes, aux Commissions hydrographiques régionales et aux coordinateurs des zones de cartographie INT (voir également programme 1) et particulièrement :

3.1.3.1 Mise au point d'une nouvelle symbologie eu égard à l'organisation du trafic maritime, y compris les voies de circulation archipélagiques, les services de trafic maritime, les zones environnementalement vulnérables, etc. [MP].

3.1.3.2 Avancement des travaux de la Commission de standardisation des publications nautiques, tout particulièrement eu égard à la mise au point de formats standard pour les Avis aux navigateurs, les Instructions nautiques ainsi que d'autres publications nautiques. [MP].

3.1.3.3 Résolution des problèmes touchant à l'extension du plan de découpage des cartes INT afin d'y inclure les cartes à grandes échelles [MP].

3.1.3.4 Etablissement d'une politique sur l'intégration des produits analogiques / produits numériques et sur la transition entre les deux [MP].

3.1.3.5 Consultation avec les Etats membres sur la nécessité d'établir des normes spécifiques pour la cartographie dans les fleuves et les voies de navigation intérieures navigables (voir également 3.2.11) [MP].

Tâche 3. 1. 4 Fournir des conseils et une assistance technique aux Etats membres à la demande, notamment des conseils sur les systèmes et les processus cartographiques, ainsi que des conseils sur la construction de plans de cartographie nationaux [MP].

Tâche 3. 1. 5 Fournir des conseils sur le contenu des cours de cartographie et de gestion des données spatiales [MP].

Tâche 3. 1. 6 Fournir des conseils et une assistance technique aux utilisateurs de normes de l'OHI, qu'il s'agisse d'Etats membres ou du secteur privé [MP]

Tâche 3. 1. 7 Réviser, développer et tenir à jour les publications suivantes :

S-52, S-57 [HP]
M-4, M-11, S-23, [MP]
S-59 [FP]

Tâche 3. 1. 8 Produire des graphiques pour les versions numériques des publications M-4, M-11 [HP]

Elément 3. 2 - Levés hydrographiques

Les tâches principales en la matière sont les suivantes :

Tâches continues

- Tâche 3. 2. 1** Poursuivre, par le biais du groupe de travail sur la S-44, la mise au point de spécifications et de normes pour l'exécution des levés hydrographiques et des activités connexes comme les observations de marées, via les groupes de travail existants [MP].
- Tâche 3. 2. 2** Guider et informer les Etats membres en ce qui concerne l'utilisation des nouvelles technologies disponibles comme celles des sonars multifaisceaux en insistant particulièrement sur les aspects complexes tels que le traitement et la visualisation des données [MP].
- Tâche 3. 2. 3** Guider et informer les Etats membres eu égard à l'émergence de technologies susceptibles d'améliorer le rapport coût-efficacité en matière d'acquisition de données en se référant tout particulièrement aux techniques de télédétection [MP].
- Tâche 3. 2. 4** Guider et informer les Etats membres eu égard aux développements intervenus en matière de géodésie et d'affinement des systèmes de référence [FP].
- Tâche 3. 2. 5** Par le biais du groupe de travail sur les marées, guider et informer les Etats membres eu égard aux développements intervenus en matière d'observation des marées, en particulier sur les programmes de recherche spatiaux et concernant les composantes de la marée [Topex Poseidon, ERS, GFO, Jason, etc.] [MP].
- Tâche 3. 2. 6** Répondre aux demandes de conseils des organisations internationales et des Etats membres concernés sur les aspects hydrographiques de la Convention des NU sur le Droit de la mer [MP].
- Tâche 3. 2. 7** Réviser, développer et tenir à jour les publications suivantes : S-32, S-60 [HP]
S-44, S-50,
S-51, S-55 [FP]

Tâches prévues pour l'an 2001 et au-delà

- Tâche 3. 2. 8** Préparer, en vue de son approbation par les Etats membres, un projet de compilation d'un manuel de l'OHI sur les levés hydrographiques [MP].
- Tâche 3. 2. 9** Préparer une version Web du Dictionnaire hydrographique de l'OHI [Projet DHYDRO] [HP] .
- Tâche 3. 2. 10** Préparer un profil S-57 en vue d'un format d'échange standard pour les données hydrographiques [MP].
- Tâche 3. 2. 11** Consulter les Etats membres sur la nécessité d'établir des normes pour l'hydrographie dans les fleuves et dans les voies de navigation intérieures navigables, afin de traiter de sujets spécifiques comme les niveaux hydrométriques, les techniques de levés, la représentation des côtes, les changements de voies etc., et préparer des recommandations pour la XVIe Conférence (voir également 3.1.3.5) [MP]
- Tâche 3. 2. 12** Examiner, par le biais du Comité sur les marées, la nécessité de maintenir la Banque de données sur les composantes de marée de l'OHI [FP].

Elément 3.3 - Formation et enseignement

Les principales tâches en la matière sont les suivantes :

Tâches continues

- Tâche 3.3.1** Poursuivre l'amélioration du niveau de compétence international en hydrographie et assurer la fourniture de conseils à la communauté hydrographique internationale eu égard à la formation en hydrographie via le Comité consultatif international conjoint FIG-OHI sur les normes de compétence pour les hydrographes [MP].
- Tâche 3.3.2** Poursuivre les travaux effectués en coopération avec la FIG en vue de la mise au point de normes de compétence pour les hydrographes, de l'homologation des cours ainsi que de l'examen et de la tenue à jour des Normes afin de tenir compte de l'émergence de nouvelles technologies et de nouvelles méthodes [HP].
- Tâche 3.3.3** Encourager partout dans le monde, l'établissement de cours d'hydrographie, de cartographie, de gestion des données spatiales ainsi que de gestion des contrats et des projets, et fournir des conseils quant à leur soumission en vue d'une homologation par le Comité consultatif international, afin d'accroître le nombre de cours internationaux conformes aux normes convenues [HP].
- Tâche 3.3.4** Assister les Etats membres dans leurs rapports avec le monde universitaire, afin de tirer le meilleur parti des capacités disponibles dans les universités et dans les autres établissements d'enseignement, en matière de formation [FP].

Tâches prévues pour l'an 2001 et au-delà

- Tâche 3.3.5** Terminer, d'ici l'an 2001 la préparation des éléments suivants des normes de compétence pour les hydrographes : (organisations concernées : BHI et Comité consultatif FIG/OHI) [HP]
- Formation nautique requise pour les cours d'hydrographie.
 - Directives en vue d'une expérience nautique pratique, comme condition préalable au cours.
 - Niveaux de connaissance pour les matières fondamentales.
 - Unités facultatives
- Tâche 3.3.6** Entreprendre une coopération avec des organisations internationales comme l'ACI et l'AMI de Trieste pour l'élaboration de normes de compétence pour les cartographes [MP].
- Tâche 3.3.7** Entreprendre des actions avec des agences internationales de financement en vue de la promotion de la formation en hydrographie dans les pays en voie de développement [MP].
- Tâche 3.3.8** Examiner la nécessité de cours spécialisés de cartographie et d'hydrographie pour les voies de navigation intérieures [FP].
- Tâche 3.3.9** Réviser, préparer et tenir à jour les publications suivantes :
- M-5, M-6 [nouvelle publication] et S-47 [HP].

Elément 3.4 - Données pour les applications SIG et autres

Les tâches principales en la matière sont les suivantes :

Tâches continues

Tâche 3.4.1 Aider les Etats membres à optimiser et à étendre l'utilisation de leurs ensembles de données hydrographiques à des fins autres que la navigation via :

3.4.1.1 Le contrôle des développements intervenant dans le monde, en particulier de ceux associés à la gestion des données de la zone côtière ainsi qu'au développement des infrastructures régionales et nationales en matière de données spatiales [HP].

3.4.1.2 Echanger des informations concernant les pratiques en cours, les services et produits courants, les moyens de distribution, les tarifs, les profils des clients, les études de marchés, etc. [HP]

3.4.1.3 Développer des produits génériques et des spécifications de services [HP].

3.4.1.4 Encourager l'organisation d'ateliers, de conférences et de formations sur les questions susmentionnées [MP].

3.4.1.5 S'engager dans le processus consistant à développer l'interprétation du Droit de la mer par le biais du groupe ABLOS . [HP]

Tâche 3.4.2 Poursuivre la participation à l'élaboration de normes en matière d'informations cartographiques et géographiques, et à l'alignement des normes de l'OHI avec des normes plus générales pour les données spatiales, via :

le Groupe de travail 5 du TC 211 de l'ISO [HP]

le Projet TENT-T de l'Union européenne [MP]

l'Infrastructure globale en matière de données spatiales [MP]

la Commission de l'ACI sur les normes en matière de données spatiales [MP]

Tâche 3.4.3 Poursuivre la contribution au développement de la cartographie des océans et des eaux peu profondes partout dans le monde comme suit :

3.4.3.1 En encourageant les Etats membres à fournir des données pour la cartographie océanique internationale [MP].

3.4.3.2 En poursuivant le développement du Centre de données numériques de Boulder, Colorado [MP].

3.4.3.3 En réaffirmant le rôle des Services hydrographiques volontaires (SHV) en matière de collecte et de gestion des données bathymétriques numériques pour les projets GEBCO et de cartographie océanique [HP].

3.4.3.4 En participant à la définition et au développement des projets et des produits GEBCO et COI [HP].

3.4.3.5 En participant à la carte bathymétrique internationale régionale parrainée par la COI [FP]

3.4.3.6 En collaborant avec la COI et les Nations Unies en ce qui concerne le contrôle de l'appellation des formes du relief sous-marin dans les eaux internationales [FP]

3.4.3.7 En assurant un service d'informations pour les questions océanographiques [FP]

Tâche 3.4.4 Réviser, préparer et tenir à jour les publications suivantes : B-2, B-4, B-6, B-7, et B-8 [MP]

Elément 3.5 - Renseignements sur la sécurité maritime

Les tâches principales sont les suivantes :

Tâches continues

- Tâche 3.5.1** Travaux des coordinateurs NAVAREA ainsi que de la Commission de l'OHI pour la diffusion des avertissements radio de navigation (CDARN), en particulier en ce qui concerne la mise en oeuvre imminente du SMDSM [HP].
- Tâche 3.5.2** Coopération avec l'OMI et l'OMM en vue d'améliorer les normes globales pour la diffusion des renseignements sur la sécurité maritime [RSM] [HP].
- Tâche 3.5.3** Offres de cours de formation en relation avec la diffusion des RSM. [HP]

Tâches prévues pour l'an 2001 et au-delà

- Tâche 3.5.4** Réviser, développer et tenir à jour les publications suivantes : M-12 [MP]
S-53 [FP]

Elément 3.6 - Edition et gestion des publications

Les principales tâches en la matière seront :

Tâches continues

- Tâche 3.6.1** Organiser la production et la distribution des publications de l'OHI dans les langues adoptées, sous forme numérique et imprimée [HP].
- Tâche 3.6.2** Fournir d'autres informations aux Etats membres sous couvert de lettres circulaires [HP]
- Tâche 3.6.3** Gérer et entretenir les installations d'impression sur place et faire exécuter certains travaux d'impression sous contrat à l'appui des activités de cet élément [HP]
- Tâche 3.6.4** Assurer un service de vente de publications aux utilisateurs intéressés [MP].
- Tâche 3.6.5** Maintenir au BHI une bibliothèque comportant une collection/compendium approprié de journaux et d'ouvrages techniques aux fins de référence et de recherche [MP/FP].

Tâches prévues pour 2000

- Tâche 3.6.6** Gérer la transition du programme de publications du BHI vers un service numérique. [HP].
- Tâche 3.6.7** Etudier la faisabilité de la création d'une bibliothèque hydrographique numérique et les avantages en découlant [FP].
- Tâche 3.6.8** Tenir à jour la publication P-4 [FP]

Élément 3.7 - Services de traduction

Les principales tâches en la matière seront :

Tâches continues

- Tâche 3.7.1** Assurer des services de traduction dans les langues officielles ainsi que dans les langues de travail de l'Organisation, pour les publications, les lettres circulaires et les autres documents du Bureau [HP].
- Tâche 3.7.2** Assurer des services d'interprétation le cas échéant [MP].

Liste des objectifs-clés [KT]

- KT 3.1 Achever les aspects "réglementation" des ENC/RNC avant fin 2000.
- KT 3.2 Coordonner et publier des plans régionaux de production et de services d'ENC en commençant par l'Europe en 2000, puis en poursuivant avec l'Amérique du Nord, l'Asie du Sud-Est ainsi que les Caraïbes avant 2001 et, enfin, le Pacifique Sud-Ouest et l'Amérique du Sud avant 2002.
- KT 3.3 S'assurer du respect des dates prévues en ce qui concerne les commissions et les groupes de travail.
- KT 3.4 Préparer un accord de coopération avec le DGIWG et le TC 2111 de l'ISO avant fin 2000.
- KT 3.5 Préparer un rapport sur le manuel de l'OHI sur les levés hydrographiques avant fin 2000
- KT 3.6 Achever les "Normes de compétence pour les spécialistes en cartographie marine" et les soumettre aux Etats membres avant fin 2001.
- KT 3.7 Achever la révision des directives pour la GEBCO, avant fin 2000.
- KT 3.8 Publier les nouvelles éditions des publications listées avant les dates suivantes :
- M-4 format numérique A,F,E avant la mi - 2000
 - M-5 A,F,E avant fin 2000
 - M-6 A,F,E, avant mars 2000
 - M-11 Sections J, M, C1 et C2 avant la mi - 2000 [mise à jour des autres sections]
 - M-12 A,F,E avant la mi - 2000
 - S-23 fin 2001
 - S-59 format numérique avant la mi - 2000
 - B-2 format numérique avant fin 2000
 - B-4 format numérique avant la mi - 2000
 - B-6 A/F et A/E, numérique, avant fin 2000
 - B-8 numérique, fin 2000
 - S-57 Edition 3.1 avant fin 2000

Programme 4

Soutien apporté aux relations publiques et à la gestion générale

Les principales tâches en la matière sont les suivantes :

Elément 4.1 - Information du public

Cet élément a pour objectif de sensibiliser à l'importance de l'hydrographie, et de s'assurer que la nécessité qu'il y a à disposer d'un Service hydrographique ainsi que les responsabilités de ce dernier sont correctement comprises, particulièrement au niveau gouvernemental et au niveau des utilisateurs, par les moyens suivants :

Tâches continues

- Tâche 4.1.1** Créer, à l'intention du public un ensemble de documents concernant le matériel déjà utilisé par les Etats membres [MP].
- Tâche 4.1.2** Communiquer des informations aux responsables en matière de prise de décision, sur demande, ainsi qu'à l'occasion de visites aux Etats membres et non membres [HP].
- Tâche 4.1.3** Communiquer, à chaque occasion, des documents à ce sujet lors des séminaires et des conférences appropriés [MP].
- Tâche 4.1.4** Diffuser des communiqués de presse pendant toutes les principales réunions de l'OHI [MP].
- Tâche 4.1.5** Mettre à disposition un site Web informatif et tenu à jour [HP].
- Tâche 4.1.6** Publier des documents d'information appropriés, y compris des publications de l'OHI, à l'intention des Etats membres :
M-2 [Politiques maritimes nationales et Services hydrographiques], P-7 [HP].
P-1, P-3, P-5, P-6, M-1, et M-3 [MP].

Tâches prévues pour 2000

- Tâche 4.1.7** Mettre en place une stratégie de relations publiques ainsi qu'un plan de mise en oeuvre, faisant appel à des compétences techniques extérieures si nécessaires [HP].

Tâches prévues pour l'an 2001 et au-delà

- Tâche 4.1.8** Etablir un compendium des cas juridiques associés à la cartographie marine et aux accidents maritimes [FP].
- Tâche 4.1.9** Rédiger un document d'information/une rubrique Web destinés à promouvoir l'hydrographie en tant que carrière intéressante reconnue par les établissements d'enseignement [FP].

Elément 4.2 - Information sur la gestion

L'objectif de cet élément est d'aider les Etats membres à maintenir un niveau de soutien budgétaire approprié et de s'efforcer de mettre en place une meilleure utilisation des ressources ainsi qu'une meilleure fourniture de services au moyen des tâches de l'élément 4.1 ci-dessus, et via :

Tâche continues

- Tâche 4. 2. 1** Guider et informer les Etats membres sur les questions actuelles de gestion ainsi que sur les nouvelles initiatives d'optimisation de l'utilisation des ressources comme, par exemple, celles touchant à la restructuration, aux nouvelles formations, à la sous-traitance, au partenariat avec le secteur privé, à la privatisation, etc. [MP].
- Tâche 4. 2. 2** Guider et informer les Etats membres sur les informations comparatives appropriées relatives aux responsabilités et aux ressources employées, afin d'assurer un service "d'évaluation des performances" permettant d'identifier la "meilleure pratique" [HP].
- Tâche 4. 2. 3** Guider et informer les Etats membres eu égard aux relations avec le monde universitaire et le secteur privé, afin de tirer profit, de la meilleure manière possible, des capacités en matière de recherche et de développement disponibles dans ces secteurs [MP].
- Tâche 4. 2. 4** Guider et informer les Etats membres sur les développements intervenant en matière de gestion de la qualité, et encourager les accréditations en la matière, afin de renforcer la position des Services hydrographiques en tant que fournisseurs de services de qualité [MP].

Tâches prévues pour l'an 2000

- Tâche 4. 2. 5** Achever les recherches sur le service d'"évaluation des performances" qui devrait être effectif en 2001 [HP]. [Voir note ci-dessous]

Note: L'évaluation des performances est définie comme un processus continu et systématique d'évaluation des produits, des services et des procédures de travail d'organisations faisant autorité en matière d'amélioration organisationnelle.

- Tâche 4. 2. 6** Entreprendre des recherches sur l'accréditation de la gestion de la qualité [MP].

Liste des objectifs-clés [KT]

- KT 4.1 Proposer aux Etats membres un projet stratégique en matière de relations publiques d'ici fin 2000, et publier un plan de mise en oeuvre convenu avant 2001.
- KT 4.2 Faire procéder les Etats membres à un examen annuel des documents d'information du public à jour qu'ils fournissent au BHI.
- KT 4.3 Examiner chaque mois la qualité, la pertinence, la précision, et le caractère exhaustif de l'information communiquée sur le site Web.
- KT 4.4 Adresser un questionnaire aux Etats membres afin d'obtenir des informations sur le nouveau service "d'évaluation des performances", avant fin 2000.
- KT 4.5 Répondre aux questions des Etats membres dans un délai de deux mois.
- KT 4.6 Préparer et mettre en oeuvre les directives et procédures relatives au site Web de l'OHI avant 2000.
- KT 4.7 Publier la M-2 "Les politiques maritimes nationales et les Services hydrographiques", avant fin 2000.

Programme 5

Questions internes

Les principales tâches de ce programme seront les suivantes :

Elément 5.1 - Développement interne de l'OHI

Cet élément vise à gérer le développement approprié de l'OHI, afin de s'assurer que l'Organisation est en mesure d'effectuer, de manière efficace, les tâches définies par les Etats membres.

Tâches continues

- Tâche 5.1.1** Effectuer une mise à jour annuelle du programme de travail intersession de l'OHI [HP].
- Tâche 5.1.2** Examiner les possibilités d'échange de personnel entre les SH et le BHI. [Décision 3, XVIe Conférence HI] [FP].
- Tâche 5.1.3** Améliorer les communications au sein de l'Organisation, notamment en encourageant l'utilisation de moyens numériques [par ex. courrier électronique, publications numériques, etc.] [MP].

Tâches prévues pour l'an 2000

- Tâche 5.1.4** Etudier des propositions et faire un compte rendu à la XVIe Conférence HI en vue d'une restructuration plus poussée de l'Organisation afin que celle-ci soit mieux en mesure de répondre aux besoins des Etats membres ainsi qu'aux objectifs fixés dans le plan stratégique, et pour améliorer le rapport coût-efficacité. Il convient d'examiner, à cet effet, les points suivants, qui sont tous classés [HP] :
- Programme des futures Conférences H.I.
 - Politique linguistique de l'Organisation
 - Politique en matière de participation des ONG aux travaux de l'OHI
 - Moyens d'améliorer la participation des Etats membres aux activités de l'OHI
 - Poursuite de l'examen de la structure de gestion et des processus de travail de l'OHI
 - Réduction des frais de l'OHI et introduction d'un budget à croissance nominale zéro.
 - Examen du plan stratégique et du programme de travail.
- Tâche 5.1.5** Entreprendre une étude sur les procédures de vote contenues dans les documents de base de l'OHI afin d'en éliminer les incohérences, et subséquemment, réviser ces documents. [Décision 61, XVIe Conférence HI] [MP].
- Tâche 5.1.6** Proposer la révision des mandats des divers organes subsidiaires de l'OHI [FP].
- Tâche 5.1.7** Encourager les Etats membres à prendre une décision en ce qui concerne la ratification des amendements à la Convention proposés en 1987 et 1997. [MP]

Elément 5.2 - Administration de l'OHI

Cet élément répond aux besoins en matière d'administration du secrétariat de l'OHI via divers postes :

Tâches continues

Tâche 5.2.1 Gestion financière de l'OHI

- 5.2.1.1 Planification financière, budgétisation, gestion financière }
Gestion des contributions des Etats membres, et contrôle du }
respect des règlements dans les délais }
- 5.2.1.3 Gestion de l'investissement des fonds de l'OHI } **[Systématique]**
- 5.2.1.4 Tenue des comptes, comptabilité et rapports financiers }
- 5.2.1.5 Boutique du BHI et questions diverses }

Tâche 5.2.2 Gestion du personnel du BHI

- 5.2.2.1 Gestion du personnel }
- 5.2.2.2 Evolution du personnel } **[Systématique]**
- 5.2.2.3 Gestion des fonds de retraite, d'assurance médicale, etc. }

Tâche 5.2.3 Administration du secrétariat du BHI

- 5.2.3.1 Service d'enregistrement et de réception }
- 5.2.3.2 Postes, téléphones, douanes, etc. } **[Systématique]**
- 5.2.3.3 Réservations d'hôtels et autres services à l'intention des }
représentants des EM à Monaco. }

Tâche 5.2.4 Administration des déplacements du personnel du BHI

- 5.2.4.1 Organisation des déplacements du personnel du BHI **[Systématique]**

Tâches prévues pour 2000

Tâche 5.2.5 Projets concernant les questions relatives à la gestion financière

Entreprendre les projets touchant aux questions relatives à la gestion financière proposés par le Comité de direction, la Commission des finances et le vérificateur aux comptes.

- 5.2.5.1 Préparer le premier budget et rapport annuel à l'aide des techniques de comptabilité analytique **[MP]**
- 5.2.5.2 Changer les principes comptable d'une "comptabilité de trésorerie" à une comptabilité "d'engagement" **[HP]**
- 5.2.5.3 Prévoir l'introduction du budget à croissance zéro pour la période 2003 -2007 **[HP]**
- 5.2.5.4 Compléter les propositions en vue d'encourager le paiement rapide des contributions **[MP]**
- 5.2.5.5 Revoir la structure et l'application des contributions des Etats membres en vue de réduire la pression financière des petites nations **[MP]**
- 5.2.5.6 Se préparer à l'introduction de l'Euro **[FP]**

Tâche 5.2.6 Projets concernant les questions de personnel

Entreprendre les projets touchant aux questions de personnel, proposés par le Comité de direction, la Commission des finances et le vérificateur aux comptes.

- 5.2.6.1 Etude de nouvelles structures salariales **[HP]**.
- 5.2.6.2 Etude portant sur d'autres dispositions concernant le financement de la couverture sociale **[HP]**.
- 5.2.6.3 Etude des procédures d'évaluation du personnel **[MP]**

- 5.2.6.4 Production d'un projet de statut du personnel (à distinguer du Règlement du personnel) [FP]

Elément 5.3 - Biens du Bureau et technologie de l'information

Tâches continues

Tâche 5.3.1 Administration des biens du BHI

- 5.3.1.1 Entretien et réparations du bâtiment }
- 5.3.1.2 Salubrité et sécurité } **[Systématique]**
- 5.3.1.3 Equipement et ameublement du Bureau }
- 5.3.1.4 Acquisitions du BHI }
- 5.3.1.5 Réceptions, Conférences et réunions intersessions au BHI }

Tâche 5.3.2 Technologie de l'information au BHI

- 5.3.2.1 Gérer le site Web du BHI **[Systématique]**
- 5.3.2.2 Gérer la maintenance et l'amélioration des installations informatiques, conformément au plan directeur informatique **[En fonction du plan]**
- 5.3.3.3 Gérer le réseau local du BHI **[Systématique]**
- 5.3.3.4 Assurer la formation informatique du personnel du BHI **[Systématique]**

Elément 5.4 - Questions relatives au gouvernement hôte

- KT 5.6 Exécuter des études et en soumettre les résultats aux Etats membres avant les dates limites indiquées :
- | | |
|--|----------------|
| Autre système de couverture sociale | avant fin 2000 |
| Nouvelles structures salariales du personnel | avant fin 2001 |
| Evolution et évaluation du personnel | avant fin 2001 |
- KT 5.7 Mise en oeuvre du plan cadre IT convenu.
- KT 5.8 Mise au point d'un plan de salubrité et de sécurité pour les installations du BHI avant fin 2000.
- KT 5.9 Répondre dans les six mois aux demandes des nations souhaitant devenir Etats membres.
- KT 5.10 Préparation d'un document servant de base à des discussions concernant des plans d'encouragement au règlement des contributions annuelles des Etats membres et soumission de celui-ci à la Commission des finances avant fin 2000.
- KT 5.11 Revoir la structure et l'application des contributions des Etats membres en vue de réduire la pression financière des petites nations, avant fin 2001.

**PROGRAMME DE TRAVAIL DE L'OHI
DIAGRAMME SCHEMATIQUE**

Programmes				
1 Coopération internationale ⇓	2 Renforcement des capacités ⇓	3 Techniques et Normes ⇓	4 RP et gestion ⇓	5 Questions intérieures ⇓
Eléments du programme				
1.1 Coopération internationale 6. Organisations internationales 7. Etats non membres	2.1 Assistance technique 2.2 Nouvelles adhésions 2.3 Assistance financière 2.4 Information à l'intention des gouvernements 2.5 Coopération Régionale	3.1 Cartographie & Services d'information 3.2 Levés hydrographiques 3.3 Formation et enseignement 3.4 Applications SIG 3.5 Renseignements sur la sécurité maritime 3.6 Edition & Publications 3.7 Traduction	4.1 Information du public 4.2 Gestion de l'information	5.1 Développement interne 5.2 Administration de l'OHI 5.3 Biens et technologies de l'information 5.4 Gouvernement hôte 5.5 Gestion des adhésions. Administration 5.6 Conférences H.I. ordinaires
Objectifs-clés				
Permanents 2000 2001	Permanents 2000 2001 2002	Permanents 2000 2001 2002	Permanents 2000 2001	Permanents 2000 2001 2002

PROGRAMME DE TRAVAIL DE L'OHI

AFFECTATION DES RESSOURCES

Les tableaux ci-joints résument l'affectation des ressources du BHI, en fonction du temps du personnel employé et des fonds utilisés.

En outre, les contributions non monétaires des Etats membres aux travaux de l'OHI, comme par exemple leur participation aux travaux d'organes subsidiaires, peuvent être évaluées d'après les sections 2.3 et 2.4 du Rapport annuel de l'OHI pour 1999.

Pièce jointe :

1. Tableau d'affectation des ressources

Notes:

1. Ce tableau a été préparé d'après les plus récentes informations disponibles en 1998. A compter de 2000, il sera possible de produire des informations plus précises, à l'aide des données du logiciel de comptabilité analytique acquis en 1999.
2. Références croisées avec les postes et les lignes du Budget
 - (1) BHI F/G = II a, e, h, i, j, q, III, V
 - (2) Publications = II m, n, o, p, IV

PROGRAMME DE TRAVAIL DE L'OHI
RESUME DE L'AFFECTATION DES RESSOURCES

Tableau 1: Personnel - semaine

	Programme 1	Programme 2	Programme 3	Programme 4	Programme 5	TOTAL	%
Directeurs	23	34	33	23	28	141	<i>14</i>
AT	16	15	118	15	71	235	<i>24</i>
Cat. B/C	9	9	350	68	177	613	<i>62</i>
TOTAL	48	58	501	106	276	989	<i>100</i>
%	<i>5</i>	<i>6</i>	<i>50</i>	<i>11</i>	<i>28</i>	<i>100</i>	

Tableau 2: Francs français ('000s)

	Programme 1	Programme 2	Programme 3	Programme 4	Programme 5	TOTAL	%
Pers: Dir	437	645	626	437	531	2676	<i>19</i>
AT	216	202	1588	202	955	3163	<i>23</i>
Cat. B/C	73	73	2850	554	1441	4991	<i>36</i>
Consultants			25	75	25	125	<i>1</i>
Ens. du pers.	726	920	5089	1268	2952	10955	79
IBHI F/G (1)			52		703	755	<i>5</i>
Post/ Tél.(cd)					499	499	<i>3</i>
Déplac. (fgk)	180	330	292			802	<i>6</i>
Publications (2)			461	35		496	<i>3</i>
P.R. (1)				85		85	<i>1</i>
Conf. H.I.					400	400	<i>3</i>
TOTAL	906	1250	5894	1388	4554	13992	<i>100</i>
%	<i>6</i>	<i>9</i>	<i>42</i>	<i>10</i>	<i>33</i>	<i>100</i>	

